

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 décembre 2020 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public.

Les citoyens ont tout de même été invités à envoyer leurs questions préalablement à la tenue de la séance.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les sujets suivants :

- prolongement de la rue Beaulac et conservation des arbres;
- Maison des Aînés et possibilité de vendre un terrain supplémentaire à des fins de stationnement, prix, modalités de vente et dates de transactions;
- Maison des Aînés et prolongation du délai de vérification diligente.

2020-12-613 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2020.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2020, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2020 et des séances extraordinaires du 23 novembre et du 10 décembre 2020

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1** Adoption de la politique de gouvernance des organismes mandataires

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1** Acceptation de la retraite de monsieur Michel Ménard au poste de directeur du Service de sécurité incendie
- 6.2** Acceptation de la retraite de monsieur Stuart Doucet au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.3** Création, nomination et abolition de postes au Service des communications et des relations publiques
- 6.4** Mise à jour de la politique sur le respect des personnes et la prévention en matière de harcèlement en milieu de travail
- 6.5** Nomination au poste de trésorière adjointe au Service des finances et de l'informatique
- 6.6** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2020
- 6.7** Renouvellement du contrat relatif au programme d'aide aux employés

7. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1** Autorisation de signature d'un acte notarié avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

- 7.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 7.3 Dépôt du registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil
- 7.4 Modification de la résolution 2020-09-482 relative à la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté pour la réalisation d'un projet d'investissement par la Société du Port de Valleyfield
- 8.2 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 4 décembre 2020

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Autorisation de signature d'un addenda à la promesse d'achat avec monsieur Charles Déry
- 9.2 Protocole d'entente avec l'entreprise 9427-2473 Québec inc. pour l'aménagement et l'entretien d'une bande gazonnée derrière l'immeuble du 71, rue Grande-Île
- 9.3 Protocole d'entente avec l'entreprise Flotel relatif à l'aménagement et l'opération d'un hôtel flottant dans la baie Saint-François
- 9.4 Vente du lot 5 316 666 et d'une partie du lot 6 100 043 situés dans le parc industriel et portuaire Perron à diverses entreprises
- 9.5 Vente du lot 6 049 101 situé dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield à l'entreprise Gestion 2e Génération inc.

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Addenda au protocole d'entente avec les Régates de Valleyfield
- 10.2 Addenda au protocole d'entente avec Triathlon Valleyfield
- 10.3 Adoption du bilan 2018-2019-2020 du plan de développement du transport collectif des personnes handicapées

- 10.4 Adoption du plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées
- 10.5 Bail avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield relatif au loyer de la bibliothèque Armand-Frappier (succursale Saint-Timothée) et des locaux de réunion
- 10.6 Bail de location du 51, rue Hébert avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
- 10.7 Protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien ménager du 51, rue Hébert
- 10.8 Demande d'appui de La Factorie, café culturel pour le projet Vecteur culture
- 10.9 Protocole d'entente avec La Factorie, café culturel relatif à la réalisation d'un jeu d'évasion
- 10.10 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications
- 10.11 Protocole d'entente avec l'Association des résidents de Salaberry-de-Valleyfield pour l'entretien des aires de glace aux parcs Horace-Viau, des Orchidées et des Éperviers
- 10.12 Protocole d'entente avec le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche

11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Acceptation du dépôt du bilan final de divers contrats réalisés
- 11.2 Installation de panneaux d'arrêt sur la rue Victor-Léger, à l'intersection de la rue Champlain

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 646, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser l'installation d'un quai fixe et réponse à cette demande
- 12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 2005, boulevard Mgr-Langlois afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de menus et réponse à cette demande
- 12.3 Autorisation de signature d'un addenda à la promesse d'achat avec Développement Loiselle inc.
- 12.4 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 5 886 833 et 5 886 834 situés sur le boulevard Pie-XII

- 12.5 Entente relative à des travaux municipaux avec 4242998 Canada inc. afin de desservir le carré Gerry-Butt et les rues Pierre-Dionne, Jeanne-Laperle et Maurice-Brodeur
- 12.6 Entente relative à des travaux municipaux avec Développement SIMI inc. pour la réalisation de la phase V du projet résidentiel des Dahlias
- 12.7 Nomination de rues
- 12.8 Réponse à la demande pour autoriser la réfection complète de l'enveloppe extérieure du bloc A de l'Hôpital du Suroît situé au 150, rue Saint-Thomas en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.9 Vente d'une partie des lots 3 596 474 et 6 317 583 situés dans le secteur de la rue Notre-Dame à madame Sophie Legault et monsieur Guy Leclair

13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Bail avec Nature-Action Québec pour l'exploitation de l'écocentre
- 13.2 Entente intermunicipale avec les Municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Saint-Louis-de-Gonzague pour la fourniture des services offerts à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield
- 13.3 Entente relative à l'exploitation du réseau d'eau de refroidissement du parc industriel et portuaire Perron avec JPB Énergie
- 13.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure de calcium utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
- 13.5 Mandat à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour la présentation d'une demande dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

14. APPELS D'OFFRES

- 14.1 Appel d'offres public 2020-51 : fourniture de pierre concassée (2021-2024)
- 14.2 Appel d'offres public 2020-54: fourniture et livraison de bacs de déchets et de matières organiques
- 14.3 Appel d'offres sur invitation 2020-ENV-30 : entretien de la ventilation, de la climatisation et du chauffage des bâtiments municipaux

- 14.4 Appel d'offres sur invitation 2020-ENV-31 : services professionnels d'architecture pour les nouveaux bureaux à la Gestion du territoire
- 14.5 Appel d'offres sur invitation 2020-ENV-32 : services professionnels d'ingénierie pour les nouveaux bureaux à la Gestion du territoire
- 14.6 Appel d'offres sur invitation 2020-SRC-27 : conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner
- 14.7 Appel d'offres sur invitation 2020-SRC-28 : conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 15.1 Adoption du Règlement 182-07 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement
- 15.2 Adoption du Règlement 216-20 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
- 15.3 Adoption du Règlement 391 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 15.4 Adoption du Règlement 392 décrétant un programme de soutien à l'affichage commercial
- 15.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 213-01 modifiant le Règlement 213 portant sur les systèmes d'alarme – (RMH-110)
- 15.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 214-02 modifiant le Règlement 214 portant sur les colporteurs – (RMH-220)
- 15.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 215-01 modifiant le Règlement 215 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires - (RMH-299)
- 15.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 216-21 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)
- 15.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-01 modifiant le Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399)
- 15.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 218-09 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)
- 15.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 219-05 modifiant le Règlement 219

portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460)

- 15.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021
- 15.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 395 concernant l'organisation par la Ville d'un service de transport en commun de personnes par autobus

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 16.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 225-01 modifiant le Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 255-02 modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures de la future rue Marie-Curie ainsi qu'un emprunt de 3 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 283-01 modifiant le Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 393 décrétant divers travaux de réfection de l'entrepôt de sel du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 387
- 16.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 388
- 16.7 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 390

17. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 17.1 Adoption du Règlement 150-33 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 17.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble
- 17.3 Dépôt et adoption du projet de règlement 154-01 modifiant le Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2020-12-614 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 NOVEMBRE ET DU 10 DÉCEMBRE 2020

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2020 et des séances extraordinaires du 23 novembre et du 10 décembre 2020 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 décembre 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2020 et des séances extraordinaires du 23 novembre et du 10 décembre 2020, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2020-12-615 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES ORGANISMES MANDATAIRES

ATTENDU QUE la volonté de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est de mettre en place les meilleures pratiques et procédures afin d'encadrer les conditions requises pour l'octroi de contributions financières à certains organismes en établissant des normes minimales de reddition de comptes;

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la politique de gouvernance des organismes mandataires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter la politique de gouvernance des organismes mandataires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, tel que présenté par la directrice générale.

ADOPTÉ

2020-12-616 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL MÉNARD AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre formulée par M. Michel Ménard avisant la Ville de sa retraite au poste de directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M. Michel Ménard au poste de directeur du Service de sécurité incendie, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} août 2021;

DE remercier M. Ménard pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2020-12-617 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR STUART DOUCET AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU RÉSEAU AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Stuart Doucet avisant la Ville de sa retraite au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M. Stuart Doucet au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} février 2021;

DE remercier M. Doucet pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2020-12-618 CRÉATION, NOMINATION ET ABOLITION DE POSTES AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT les orientations du Service des communications et des relations publiques;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service des communications et des relations publiques de procéder à la création de deux postes cadres de conseiller en communications, à la nomination d'une conseillère en communications et à l'abolition d'un poste d'agente aux communications – relations publiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à la majorité

DE procéder à la création de deux postes cadres de conseiller en communications au Service des communications et des relations publiques;

DE nommer M^{me} Magali Joubé au poste de conseillère en communications au Service des communications et des relations publiques, sans période d'essai et selon le salaire de la classe 3, échelon 3 de la grille salariale prévue au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, à compter de 16 décembre 2020;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à l'affichage du deuxième poste cadre de conseiller en communications;

DE procéder à l'abolition du poste syndiqué d'agente aux communications – relations publiques;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour	Vote contre
M ^{me} la conseillère Lyne Lefebvre	M. le conseiller Normand Amesse
M. le conseiller Jason Grenier	
M. le conseiller Jean-Marc Rochon	
M ^{me} la conseillère France Chenail	
M. le conseiller Guillaume Massicotte	
M. le conseiller Jacques Smith	
M. le conseiller Patrick Rancourt	

ADOPTÉ

2020-12-619 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR LE RESPECT DES PERSONNES ET LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la mise à jour de la politique sur le respect des personnes et la prévention en matière de harcèlement en milieu de travail adoptée en mars 2004;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'adopter la politique sur le respect des personnes et la prévention en matière de harcèlement en milieu de travail révisée, tel que présenté par la directrice du Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2020-12-620 NOMINATION AU POSTE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure organisationnelle réalisée par le Service des finances et de l'informatique et le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Mélanie Brisebois occupe présentement le poste de coordonnatrice, unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service des finances et de l'informatique d'ajouter à la fonction de M^{me} Brisebois le rôle de trésorière adjointe au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} Mélanie Brisebois trésorière adjointe au Service des finances et de l'informatique, à compter du 16 décembre 2020, et ce, en plus de conserver ses fonctions à titre de coordonnatrice, unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique;

QU'une prime de six pour cent (6 %) lui soit attribuée sur son salaire annuel de façon permanente;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-12-621 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2020

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2020;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en décembre 2020 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2020.

ADOPTÉ

2020-12-622 RENOUELEMENT DU CONTRAT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre la firme Groupe Santé Physimed et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au renouvellement de la gestion du programme d'aide aux employés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels de la firme Groupe Santé Physimed afin de poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide aux employés et de conclure un contrat à ces fins couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient de 5 040 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat à cet effet.

ADOPTÉ

2020-12-623 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

VU la résolution 2020-02-059 relative à la vente des propriétés situées aux 88, rue Saint-Laurent et 247, chemin Larocque au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO);

VU la résolution 2020-08-412 relative à la prolongation du délai de vérification diligente dans les dossiers de vente du 88, rue Saint-Laurent et du 247, chemin Larocque;

VU la demande du CISSSMO de procéder à la vente pour le 88, rue Saint-Laurent et de leur octroyer jusqu'au 17 février 2021 pour continuer leur vérification diligente quant au 247, chemin Larocque;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville les lots 4 862 575 et 6 231 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accorder au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO) un délai additionnel afin de compléter leur vérification diligente pour le 247, chemin Larocque, soit jusqu'au 17 février 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié pour le 88, rue Saint-Laurent et le 247, chemin Larocque ou, le cas échéant, deux actes notariés distincts;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda numéro 2 à l'offre d'achat ainsi que tout futur addenda.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), les membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield déposent devant le conseil une déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), le registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2020.

2020-12-624 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-09-482 RELATIVE À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

VU la résolution 2020-09-482 relative à la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QU'après avoir étudié le rapport financier 2019, le ministère de la Culture et des Communications a demandé à la Ville d'effectuer une contribution financière supplémentaire afin de ramener la contribution du ministère à 66,7 % tel qu'exigé par le programme relatif à cette aide financière;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications demande au conseil municipal de modifier ladite résolution afin que ce dernier s'engage à effectuer des achats d'un montant équivalant à 1 264 \$ en documents admissibles au programme d'ici le 31 décembre 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
 et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2020-09-482 relative à la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes afin d'y insérer l'alinéa suivant :

« QUE le conseil municipal s'engage à combler l'écart de 1 264 \$ dans le projet d'acquisitions de 2019 en procédant avec l'achat d'un montant équivalent en documents admissibles d'ici le 31 décembre 2020. ».

ADOPTÉ

2020-12-625 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD

ATTENDU les dispositions de l'article 4 du *Protocole d'entente relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield*, par lesquelles la Société du Port de Valleyfield peut demander l'affectation d'une partie de ses surplus de l'année antérieure à des projets spécifiques dans l'année courante;

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield adresse une demande à la Ville pour que le montant de 500 000 \$ constituant son fonds de roulement lui soit prêté pour la réalisation d'un projet d'investissement;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier autorisant l'affectation nécessaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accepter une contribution de 500 000 \$ au projet d'investissement qui sera réalisé par la Société du Port de Valleyfield et d'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté pour cette somme provenant des excédents affectés réservés pour la Société du Port à ce projet.

ADOPTÉ

2020-12-626 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET

Le registre des chèques émis et annulés numéros 99591 à 99788, le registre des transferts bancaires émis et annulés numéros S13021 à S13138 et le registre des paiements Internet émis numéros 3950 à 3993 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis et annulés numéros 99591 à 99788 totalisant respectivement 1 682 417,71 \$ et 140 \$;
- au registre des transferts bancaires émis et annulés numéros S13021 à S13138 totalisant respectivement 2 324 594,05 \$ et 5 257,60 \$;
- au registre des paiements Internet émis numéros 3950 à 3993 totalisant 1 890 143,29 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 4 DÉCEMBRE 2020

Le rapport budgétaire au 4 décembre 2020 est déposé devant ce conseil.

2020-12-627 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT AVEC MONSIEUR CHARLES DÉRY

ATTENDU QUE le 22 octobre 2019, le conseil a accepté l'offre d'achat de M. Charles Déry pour la vente du lot 6 331 527 sis sur la rue Victoria;

CONSIDÉRANT les 3 addendas intervenus entre les parties afin de repousser le délai de vérification diligente consenti à M. Déry;

VU la recommandation de la conseillère au développement au Service du développement économique d'autoriser la signature d'un nouvel addenda;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature de l'addenda numéro 4 à l'offre d'achat de M. Charles Déry afin d'exiger la signature de l'acte de vente au plus tard le 31 mai 2021 et le début de la construction au plus tard le 30 juin 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda relatif à la présente, ainsi que tout autre addenda relatif au dossier.

ADOPTÉ

2020-12-628 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE 9427-2473 QUÉBEC INC. POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UNE BANDE GAZONNÉE DERRIÈRE L'IMMEUBLE DU 71, RUE GRANDE-ÎLE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'entreprise 9427-2473 Québec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'aménagement et l'entretien d'une bande gazonnée derrière l'immeuble du 71, rue Grand-Île;

VU la recommandation de la conseillère au développement au Service du développement économique d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'entreprise 9427-2473 Québec inc. pour l'aménagement et l'entretien d'une bande gazonnée derrière l'immeuble du 71, rue Grand-Île, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-629 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE FLOTEL RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'OPÉRATION D'UN HÔTEL FLOTTANT DANS LA BAIE SAINT-FRANÇOIS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'entreprise Flotel et Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'aménagement et l'opération d'un hôtel flottant dans la baie Saint-François;

VU la recommandation de la conseillère au développement au Service du développement économique d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'entreprise Flotel relatif à l'aménagement et l'opération d'un hôtel flottant dans la baie Saint-François, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

D'autoriser l'implantation de 1 à 2 nouvelles unités dans la baie Saint-François, pour l'année 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-630 VENTE DU LOT 5 316 666 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 100 043 SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À DIVERSES ENTREPRISES

VU la résolution 2020-11-548 relative à la promesse d'achat de lots avec l'entreprise 4223756 Canada inc.;

VU la résolution 2020-11-571 relative à la vente de lots à l'entreprise Les Développements Gotham Devraker inc.;

ATTENDU QUE ces deux entreprises désirent se regrouper et faire l'acquisition du lot 5 316 666 et d'une partie du lot 6 100 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 5 318 666 et une partie du lot 6 100 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'abroger les résolutions 2020-11-548 et 2020-11-571;

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre le lot 5 318 666 et une partie du lot 6 100 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron, à une société à être créée par les entreprises 4223756 Canada inc., Les Développement Gotham Devraker inc. et Gestion Vamcorp ltée, d'une superficie totale approximative de 1 600 000 pieds carrés, pour la somme d'environ 4 638 106 \$, taxes en sus le cas échéant;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par les acquéreurs;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, soulignant les conditions et obligations inscrites dans ladite promesse d'achat, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-631 VENTE DU LOT 6 049 101 SITUÉ DANS L'ÉCOPARC INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD À L'ENTREPRISE GESTION 2^E GÉNÉRATION INC.

ATTENDU QUE l'entreprise Gestion 2^e Génération inc. désire faire l'acquisition du lot 6 049 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 049 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre le lot 6 049 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield, à l'entreprise Gestion 2^e Génération inc., terrain d'une superficie de 8 061,1 mètres carrés, au prix de 32,29 \$ le mètre carré, pour la somme de 260 309,04 \$, taxes en sus, sous réserve de la modification des éléments suivants :

- la vérification diligente devra être complétée au plus tard le 16 juin 2021;
- la date de clôture doit être au plus tard le 16 juin 2021;
- la vente doit être faite sans aucune garantie légale;
- la construction doit débuter dans les 6 mois de la date de clôture et être complétée dans les 12 mois de la date de clôture;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au protocole d'entente intervenu avec Triathlon Valleyfield en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-634 ADOPTION DU BILAN 2018-2019-2020 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, en 2015, un plan quinquennal de développement du transport collectif des personnes handicapées dans un but d'en améliorer l'accessibilité;

VU le dépôt devant ce conseil du bilan des années 2018-2019-2020 de ce plan de développement préparé par le Service récréatif et communautaire et qui sera déposé au ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le bilan 2018-2019-2020 du plan de développement du transport collectif des personnes handicapées de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, tel que déposé devant ce conseil par le directeur du Service récréatif et communautaire;

DE transmettre ledit bilan au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

2020-12-635 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) prévoyant que les municipalités doivent adopter annuellement un plan d'action visant l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 61.1. de ladite loi voulant que les municipalités de 15 000 habitants et plus adoptent un plan annuel d'intervention visant à favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

VU le dépôt devant ce conseil du plan d'action 2021 et du bilan du plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, en vue d'assurer le respect de cette loi;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'adoption dudit plan d'action;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le plan d'action 2021 et le bilan du plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées sur le territoire de la Ville, plan élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), et d'appuyer les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des citoyens de la Ville, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2020-12-636 BAIL AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF AU LOYER DE LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER (SUCCURSALE SAINT-TIMOTHÉE) ET DES LOCAUX DE RÉUNION

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail relatif au loyer de la bibliothèque Armand-Frappier (succursale Saint-Timothée) et des locaux de réunion à intervenir entre les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit bail;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un bail relatif au loyer de la bibliothèque Armand-Frappier (succursale Saint-Timothée) et des locaux de réunion avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour un loyer mensuel de 4 237 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-637 BAIL DE LOCATION DU 51, RUE HÉBERT AVEC TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE pour les activités de Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, il est requis de louer de la Ville des espaces intérieurs dans le bâtiment situé au 51, rue Hébert;

ATTENDU QUE le service dispensé par le locataire vise à améliorer la qualité de vie socio-économique de tous les citoyens de la Ville en matière de transport;

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail à intervenir entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location d'espaces à l'intérieur du bâtiment situé au 51, rue Hébert;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit bail de location;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un bail avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la location d'espaces à l'intérieur du bâtiment situé au 51, rue Hébert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, bail consenti pour un loyer annuel de 12 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail de location précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-12-638 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER DU 51, RUE HÉBERT**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien ménager du 51, rue Hébert;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien ménager du 51, rue Hébert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour la somme de 7 300 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-12-639 DEMANDE D'APPUI DE LA FACTRIE, CAFÉ CULTUREL POUR LE PROJET
VECTEUR CULTURE**

CONSIDÉRANT l'implication importante que fournit La Factrie, café culturel au développement et à la diffusion des arts vivants sur le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de sa région environnante;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'organisme La Factrie, café culturel dans sa demande d'aide financière pour son projet intitulé *Vecteur culture* dans le cadre du programme *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

D'accorder une aide financière de 4 000 \$ à cet organisme.

ADOPTÉ

2020-12-640 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FACTRIE, CAFÉ CULTUREL RELATIF À LA RÉALISATION D'UN JEU D'ÉVASION

ATTENDU QUE l'organisme La Factrie, café culturel désire réaliser une activité « Espace room-jeu d'évasion » à l'intérieur de l'ancien bâtiment de la Sûreté du Québec situé au 47, rue Nicholson;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme La Factrie, café culturel et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la réalisation de cet évènement;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme La Factrie, café culturel relatif à la réalisation d'un jeu d'évasion, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-641 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de développement culturel à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour les années financières 2021-2022-2023;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, pour les années financières 2021, 2022 et 2023, par laquelle la Ville s'engage à investir un montant total de 194 400 \$ dans des projets de

développements culturels ciblés, le Ministère s'engageant à investir un montant total de 291 600 \$, et ce, sur les 3 ans de l'entente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-642 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR L'ENTRETIEN DES AIRES DE GLACE AUX PARCS HORACE-VIAU, DES ORCHIDÉES ET DES ÉPERVIERS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'Association des résidents de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien des aires de glace aux parcs Horace-Viau, des Éperviers et des Orchidées;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'Association des résidents de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien des aires de glace aux parcs Horace-Viau, des Éperviers et des Orchidées, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-643 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE VILLAGE DES PÊCHEURS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF À LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN SITE DE PÊCHE BLANCHE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche sur une portion de la baie Saint François;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
 et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche

sur une portion de la baie Saint-François, à compter de sa signature pour se terminer le 31 mars 2021;

D'accorder audit organisme une aide financière annuelle de 800 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-644 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DE DIVERS CONTRATS RÉALISÉS

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final de divers contrats réalisés des années 2017 et 2018 par le directeur du Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 du *Règlement de gestion contractuelle de la Ville*;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final de divers contrats réalisés des années 2017 et 2018, plus particulièrement pour les contrats suivants :

- appel d'offres public 2017-39 : réaménagement de la rue Jacques-Cartier,
- appel d'offres public 2018-01 : rénovation des infrastructures du pôle institutionnel phase 2,
- appel d'offres public 2018-02 : nettoyage et entretien des cours d'eau Laplante et Poirier-Leduc,

tel que décrit aux documents déposés devant ce conseil par le directeur du Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2020-12-645 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE VICTOR-LÉGER, À L'INTERSECTION DE LA RUE CHAMPLAIN

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Victor-Léger, à l'intersection de la rue Champlain;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Victor-Léger, à l'intersection de la rue Champlain, dans les deux directions.

ADOPTÉ

2020-12-646

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 646, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UN QUAI FIXE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 25 novembre 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M. Vincent Demers a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 817 788 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'installation d'un quai fixe pour la propriété située au 646, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'absence de contraintes à réaliser un quai conforme de la longueur souhaitée;

CONSIDÉRANT le précédent qui serait créé pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente pas de particularité qui en ferait un cas d'espèce;

CONSIDÉRANT les impacts, même mineurs, pour le voisinage avec l'acceptation de la présente demande;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2020-0072 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 15 décembre 2020;

DE refuser la demande de dérogation mineure DM2020-0072 pour le lot 3 817 788 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 646, rue Saint-Jean-Baptiste, demande formulée par M. Vincent Demers, pour l'installation d'un quai fixe, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* prescrit une partie fixe d'une longueur maximale de 10 mètres.

ADOPTÉ

2020-12-647 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 2005, BOULEVARD MGR-LANGLOIS AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DE MENUS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 25 novembre 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M. Daniel Provencher de l'entreprise Daniel Provencher & Cie Inc. a formulé, pour et au nom de A&W, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 359 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'installation d'une enseigne de menus de 2,8 mètres carrés (enseignes à message particulier) sur la propriété située au 2005, boulevard Mgr-Langlois;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2020-0078 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 15 décembre 2020;

DE refuser la demande de dérogation mineure DM2020-0078 pour le lot 6 359 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 2005, boulevard Mgr-Langlois, demande formulée par M. Daniel Provencher de l'entreprise Daniel Provencher & Cie Inc., pour et au nom de A&W, pour l'installation d'une enseigne de menus de 2,8 mètres carrés (enseignes à message particulier), alors que l'article 11.1.5 du *Règlement 150 concernant le zonage* permet une superficie maximale de 2 mètres carrés pour ce type d'enseigne.

ADOPTÉ

2020-12-648 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT AVEC DÉVELOPPEMENT LOISELLE INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-169 relative la vente de lots situés dans le secteur de la rue de la Barrière à Développement Loiseau inc.;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée respectivement par les parties le 10 juillet 2020 et le 6 août 2020;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la correction d'un lot;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature de l'addenda numéro 1 à la promesse d'achat de Développement Loiselle inc. afin de remplacer le lot 6 379 346 par le 6 379 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda numéro 1 précité, ainsi que tout autre addenda relatif au dossier.

ADOPTÉ

2020-12-649 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC L'AUTORISATION D'UTILISER À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE LES LOTS 5 886 833 ET 5 886 834 SITUÉS SUR LE BOULEVARD PIE-XII

VU la demande formulée par M^{me} Érica Sirvent auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'autorisation de procéder à l'aliénation et au lotissement des lots 5 886 833 et 5 886 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situés dans le secteur du 624, boulevard Pie-XII, d'une superficie totale de 15 227 mètres carrés, dans le but d'une future utilisation résidentielle;

VU la recommandation émise par la coordonnatrice – urbanisme et permis au Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement des lots 5 886 833 et 5 886 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situés dans le secteur du 624, boulevard Pie-XII, dans le but d'une future utilisation résidentielle, et l'informer que la demande formulée par la requérante est conforme au règlement de zonage de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

DE transmettre avec la présente le rapport argumentaire basé sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), tel que présenté par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis.

ADOPTÉ

2020-12-650 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC 4242998 CANADA INC. AFIN DE DESSERVIR LE CARRÉ GERRY-BUTT ET LES RUES PIERRE-DIONNE, JEANNE-LAPERLE ET MAURICE-BRODEUR

VU le *Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels* adopté lors de la séance du conseil du 7 juillet 2020;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur 4242998 Canada inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux afin de desservir le carré Gerry-Butt et les rues Jeanne-Laperle, Pierre-Dionne et Maurice-Brodeur;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente avec le promoteur 4242998 Canada inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures afin de desservir le carré Gerry-Butt et les rues Jeanne-Laperle, Pierre-Dionne et Maurice-Brodeur, soit un emplacement sis sur les lots 5 908 235 à 5 908 237 et 5 908 935 à 5 908 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée ainsi que tout acte prévu à ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-651 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC DÉVELOPPEMENT SIMI INC. POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE V DU PROJET RÉSIDENTIEL DES DAHLIAS

VU le *Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels* adopté lors de la séance du conseil du 7 juillet 2020;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur Développement SIMI inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux afin de desservir un tronçon additionnel de la rue du Madrigal, dans le cadre du projet résidentiel des Dahlias;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente avec le promoteur Développement SIMI inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures afin de desservir un tronçon additionnel de la rue du Madrigal, soit un emplacement sis sur le lot 6 388 290 (futur lot 6 407 830) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée ainsi que tout acte prévu à ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-652 NOMINATION DE RUES

VU la recommandation du groupe de travail sur la toponymie relative à la nomination de certaines rues sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la nomination des rues mentionnées ci-après, tel que proposé par le groupe de travail sur la toponymie :

Site à nommer	Nom proposé	Justification
Projets Sylvain Filion et	Rue (lot 4 516 372ptie)	Prolongement de la rue Jacques-Thibert
Michel Lalonde – secteur rue Victoria Est	Rue (lots 4 516 372ptie, 5 908 235 et 5 908 937)	Rue Jeanne-Laperle
Remplacement du nom d'une partie au sud-ouest de la rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gérard-Cadieux et le croissant Jacques-Cartier	Rue (lots 5 909 432, 4 517 775, 5 856 131 et 4 514 523ptie)	Rue Pierre-Paul-Messier

D'autoriser l'installation des panneaux nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-12-653

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LA RÉFECTION COMPLÈTE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BLOC A DE L'HÔPITAL DU SUROÏT SITUÉ AU 150, RUE SAINT-THOMAS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel Dallaire, architecte de MDA architectes, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), pour la réfection complète de l'enveloppe extérieure du bloc A de l'Hôpital du Suroît situé au 150, rue Saint-Thomas;

ATTENDU QUE cette proposition contribue à mettre en valeur l'établissement de soins qu'est l'Hôpital du Suroît;

ATTENDU QUE cette proposition ajoute une plus-value au bâtiment, en utilisant les matériaux et des détails architecturaux de qualité supérieure;

CONSIDÉRANT QU'un effort aurait pu être fait afin d'intégrer la transformation à l'existant sur la partie d'origine, au lieu de choisir un concept strictement par contraste;

CONSIDÉRANT QU'un meilleur agencement des couleurs et des matériaux aurait été souhaitable par rapport à ceux présents et nombreux sur les différentes parties du bâtiment existant;

MALGRÉ la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à la majorité

D'accepter la demande PIIA2020-0079 formulée pour le bâtiment situé au 150, rue Saint-Thomas, lot 4 516 865 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel Dallaire, architecte de MDA architectes, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), demande effectuée dans le cadre du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, pour la réfection complète de l'enveloppe extérieure du bloc A de l'Hôpital du Suroît, tel qu'illustré sur les plans et documents réalisés par MDA architectes, datés du 30 septembre 2020 et portant le numéro de dossier 1855-20, avec la spécification suivante :

- une garantie financière sous forme de lettre de crédit bancaire, d'un montant équivalent à 10 % de la valeur des travaux de cette demande, doit être déposée à la Ville au moment de la délivrance du permis.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour

M. le conseiller Jason Grenier
M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M. le conseiller Guillaume Massicotte
M. le conseiller Patrick Rancourt

Votent contre

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre
M^{me} la conseillère France Chenail
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Normand Amesse

M. le maire Miguel Lemieux décide de se prévaloir de son droit de vote et vote pour cette proposition.

La proposition est en conséquence adoptée.

ADOPTÉ SUR DIVISION

2020-12-654 VENTE D'UNE PARTIE DES LOTS 3 596 474 ET 6 317 583 SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAME À MADAME SOPHIE LEGAULT ET MONSIEUR GUY LECLAIR

VU la demande d'acquisition d'une partie des lots 3 596 474 et 6 317 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur de la rue Notre-Dame, formulée par M^{me} Sophie Legault et M. Guy Leclair;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de ladite partie de lots;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville la partie des lots 3 596 474 et 6 317 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

DE convenir de vendre à M^{me} Sophie Legault et M. Guy Leclair une partie des lots 3 596 474 et 6 317 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 315 mètres carrés, pour la somme d'environ 17 975 \$, taxes en sus;

QUE ce montant soit ajusté en fonction des taux suivants : 65 \$ le mètre carré pour la superficie non affectée par la servitude d'Hydro-Québec et 40 \$ le mètre carré pour la superficie affectée d'une servitude;

QUE cette vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par les acquéreurs, incluant les subdivisions nécessaires;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-655 BAIL AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR L'EXPLOITATION DE L'ÉCOCENTRE

VU la résolution 2020-10-534 relative à l'appel d'offres public 2020-40 pour l'exploitation de l'écocentre par l'organisme sans but lucratif Nature-Action Québec inc.;

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail à intervenir entre Nature-Action Québec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exploitation de l'écocentre;

VU la recommandation du conseiller en environnement - GMR au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature dudit bail;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un bail avec l'organisme sans but lucratif Nature-Action Québec inc. relatif à l'exploitation de l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield situé au 2575, boulevard Mgr-Langlois, pour une période commençant le 1^{er} décembre 2020 et se terminant le 31 décembre 2022, bail consenti pour un loyer annuel de 35 000 \$ plus les taxes applicables, loyer indexable selon les modalités prévues au bail;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-656 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA ET DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES OFFERTS À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente intermunicipale à intervenir entre les Municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Saint-Louis-de-Gonzague et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative aux services offerts à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield et au partage des coûts;

VU la recommandation du conseiller en environnement - GMR au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente intermunicipale avec les Municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Saint-Louis-de-Gonzague relative aux services offerts à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield et au partage des coûts, à compter de sa signature par toutes les parties et pour se terminer le 31 décembre 2025;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-657 ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU DE REFROIDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AVEC JPB ÉNERGIE

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre JPB Énergie et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'exploitation du réseau d'eau de refroidissement du parc industriel et portuaire Perron (ERPIS);

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente avec JPB Énergie relative à l'exploitation du réseau d'eau de refroidissement du parc industriel et portuaire Perron (ERPIS), à compter de sa signature jusqu'au 30 novembre 2025;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2020-12-658 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière, pour l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ*, adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE confier, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité, pour l'année 2021;

DE s'engager à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres;

DE confier à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées; de ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

DE s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé, si l'UMQ adjudge un contrat;

DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2020-12-659 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

ATTENDU QUE le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, annoncé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) le 5 décembre 2019, a pour objectifs :

- d'augmenter la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immobilier;
- de soutenir le milieu municipal dans la préservation du patrimoine immobilier comme composante de l'aménagement et de l'occupation durables des territoires;

ATTENDU QUE ce Programme, d'une durée de trois (3) ans, prendra fin le 31 mars 2022;

ATTENDU QUE le volet 1 du Programme permettra la conclusion d'ententes portant sur la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (sous-volet A) et de propriété municipale (sous-volet B);

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) a réalisé un inventaire du patrimoine immobilier répondant aux critères d'admissibilité établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics de mandater la MRC dans le dossier des travaux de restauration au Musée de Société des Deux-Rives;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry à agir titre de mandataire de la Ville pour la présentation de demandes dans le cadre du volet 1 (sous-volets A et B) du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, plus particulièrement pour les travaux de restauration au Musée de Société des Deux-Rives, et ce, pour la période 2019-2022;

DE transmettre à la MRC l'ensemble de la documentation nécessaire par le ministère de la Culture et des Communications;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Phaneuf, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ainsi que tout document en lien avec ce volet du Programme.

ADOPTÉ

2020-12-660 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-51 : FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE (2021-2024)

À la suite de l'appel d'offres 2020-51 relatif à la fourniture de pierre concassée, pour les années 2021 à 2024, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Carrière Dolomite (1996) inc.	917 638,47 \$
Carrières Régionales, division de Bauval	934 936,46 \$
Ali Excavation inc.	1 163 621,73 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Carrière Dolomite (1996) inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Carrière Dolomite (1996) inc. un contrat pour la fourniture de pierre concassée, pour les années 2021 à 2024, pour la somme maximale de 917 638,47 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-51.

ADOPTÉ

2020-12-661 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-54: FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS DE DÉCHETS ET DE MATIÈRES ORGANIQUES

À la suite de l'appel d'offres public 2020-54 relatif à la fourniture et la livraison de bacs de déchets et de matières organiques, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Plasti-Bac inc.	319 616,13 \$
USD Global inc.	336 297,56 \$

VU la recommandation du conseiller en environnement - GMR au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Plasti-Bac inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Plasti-Bac inc. un contrat pour la fourniture et la livraison de bacs de déchets et de matières organiques, pour une période de trois (3) ans, pour la somme maximale de 319 616,13 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-54.

ADOPTÉ

2020-12-662 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-ENV-30 : ENTRETIEN DE LA VENTILATION, DE LA CLIMATISATION ET DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-30 relatif à l'entretien de la ventilation, de la climatisation et du chauffage des bâtiments municipaux, pour l'année 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Chauffage Jean-Guy Moïse & Fils inc.	95 862,71 \$
Lapointe Réfrigération inc.	101 283,78 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Chauffage Jean-Guy Moïse & Fils inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Chauffage Jean-Guy Moïse & Fils inc. un contrat relatif à l'entretien de la ventilation, de la climatisation et du chauffage des bâtiments municipaux, pour l'année 2021, pour la somme maximale de 95 862,71 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-30.

ADOPTÉ

2020-12-663 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-ENV-31 : SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR LES NOUVEAUX BUREAUX À LA GESTION DU TERRITOIRE

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-31 relatif aux services professionnels d'architecture pour les nouveaux bureaux à la Gestion du territoire, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Michel Laniel Architecte	88 530,75 \$
--------------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Michel Laniel Architecte;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à la firme Michel Laniel Architecte un contrat pour les services professionnels d'architecture pour les travaux d'agrandissement des bureaux à la Gestion du territoire, pour la somme maximale de 88 530,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-31.

ADOPTÉ

2020-12-664 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-ENV-32 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES NOUVEAUX BUREAUX À LA GESTION DU TERRITOIRE

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-32 relatif aux services professionnels d'ingénierie pour les nouveaux bureaux à la Gestion du territoire, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Services EXP inc.	97 671,26 \$
-----------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Les Services EXP inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à la firme Les Services EXP inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'agrandissement des bureaux à la Gestion du territoire, pour la somme maximale de 97 671,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-32.

ADOPTÉ

2020-12-665 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-SRC-27 : CONCIERGERIE AU CLUB NAUTIQUE ET À L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-SRC-27 relatif à la conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner, pour la période du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2023, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

8394997 Canada Inc. (FPR)	23 749,24 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	27 646,89 \$
Les Services d'entretiens S.L.D. 2015 inc.	31 204,22 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 8394997 Canada Inc. (FPR);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 8394997 Canada Inc. (FPR) un contrat pour la conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner, pour la période du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2023, pour la somme maximale de 23 749,24 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-SRC-27.

ADOPTÉ

2020-12-666 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-SRC-28 : CONCIERGERIE À L'ÉDIFICE JACQUES-VIAU ET À LA MAISON DES JEUNES

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-SRC-28 relatif à la conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes, pour la période du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2023, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

8394997 Canada Inc. (FPR)	64 768,64 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	75 415,78 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 8394997 Canada Inc. (FPR);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 8394997 Canada Inc. (FPR) un contrat pour la conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes, pour la période du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2023, pour la somme maximale de 64 768,64 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-SRC-28.

ADOPTÉ

2020-12-667 ADOPTION DU RÈGLEMENT 182-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement 182-07, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 182-07 le 17 novembre 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 182-07 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement.*

ADOPTÉ

2020-12-668 ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 216-20, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 216-20 le 17 novembre 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 216-20 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).*

ADOPTÉ

2020-12-669 ADOPTION DU RÈGLEMENT 391 ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QU'une copie du Règlement 391, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 391 le 17 novembre 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 391 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield*.

ADOPTÉ

2020-12-670 ADOPTION DU RÈGLEMENT 392 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SOUTIEN À L’AFFICHAGE COMMERCIAL

ATTENDU QU'une copie du Règlement 392, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 392 le 17 novembre 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 392 décrétant un programme de soutien à l'affichage commercial*.

ADOPTÉ

A-2020-12-044 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 213-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 213 PORTANT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – (RMH-110)

M. le conseiller Patrick Rancourt donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 213-01 modifiant le Règlement 213 portant sur les systèmes d'alarme – (RMH-110)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 213-01 modifiant le *Règlement 213 portant sur les systèmes d'alarme – (RMH-110)*.

A-2020-12-045 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 214-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 214 PORTANT SUR LES COLPORTEURS – (RMH-220)

M. le conseiller Guillaume Massicotte donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 214-02 modifiant le Règlement 214 portant sur les colporteurs – (RMH-220)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 214-02 modifiant le *Règlement 214 portant sur les colporteurs – (RMH-220)*.

A-2020-12-046 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 215-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 215 PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES - (RMH-299)

M. le conseiller Patrick Rancourt donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 215-01 modifiant le Règlement 215 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires - (RMH-299)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 215-01 modifiant le *Règlement 215 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires - (RMH-299)*.

A-2020-12-047 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)

M. le conseiller Jean-Marc Rochon donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 216-21 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 216-21 modifiant le *Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

A-2020-12-048 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 217 PORTANT SUR LA CIRCULATION – (RMH-399)

M. le conseiller Normand Amesse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 217-01 modifiant le Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 217-01 modifiant le *Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399)*.

A-2020-12-049 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 218-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 PORTANT SUR LES NUISANCES - (RMH-450)

M. le conseiller Jason Grenier donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 218-09 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 218-09 modifiant le *Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)*.

A-2020-12-050 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 219-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS – (RMH-460)

M^{me} la conseillère France Chenail donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 219-*

05 modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460).

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 219-05 modifiant le *Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460).*

A-2020-12-051 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 394 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.

A-2020-12-052 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 395 CONCERNANT L'ORGANISATION PAR LA VILLE D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES PAR AUTOBUS

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 395 concernant l'organisation par la Ville d'un service de transport en commun de personnes par autobus.*

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre dépose le projet de règlement 395 concernant l'organisation par la Ville d'un service de transport en commun de personnes par autobus.

A-2020-12-053 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 225-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 225 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE PARC INDUSTRIEL 30/530 AINSI QU'UN EMPRUNT DE 15 700 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

M. le conseiller Normand Amesse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 225-01 modifiant le Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 225-01 modifiant le *Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

A-2020-12-054 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 255-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 255 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA FUTURE RUE MARIE-CURIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 650 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

M. le conseiller Patrick Rancourt donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 255-02 modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures de la future rue Marie-Curie et du prolongement du réseau d'eau brute dans le secteur du parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 255-02 modifiant le *Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures de la future rue Marie-Curie et du prolongement du réseau d'eau brute dans le secteur du parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

A-2020-12-055 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 283-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 283 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE NOUVELLES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 283-01 modifiant le Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 283-01 modifiant le *Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

A-2020-12-056 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 393 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENTREPÔT DE SEL DU PORT DE VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

M. le conseiller Jacques Smith donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 393 décrétant divers travaux de réfection de l'entrepôt de sel du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 393 décrétant divers travaux de réfection de l'entrepôt de sel du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 387

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de

la tenue du registre, du 5 au 20 novembre 2020, sur le *Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 388

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 5 au 20 novembre 2020, sur le *Règlement 388 décrétant divers travaux de prolongement du boulevard Sainte-Marie Ouest et de la rue Beaulac ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 390

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 5 au 20 novembre 2020, sur le *Règlement 390 décrétant divers travaux relatifs au prolongement du canal d'énergie du quartier La Baie ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

2020-12-671 ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum publié le 25 novembre 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucune demande n'a été reçue à la suite dudit avis public;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-33, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le second projet de règlement 150-33, avec modification, le 23 novembre 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 150-33 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.*

ADOPTÉ

A-2020-12-057 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 154 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis est donné par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le *Règlement 154-01 modifiant le Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble.*

2020-12-672 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 154-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 154 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 154-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux dépose, en ce jour, le projet de règlement 154-01 modifiant le *Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble*;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 154-01 modifiant le *Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble*;

QU'un avis concernant la consultation écrite à propos du projet de règlement 154-01 soit publié afin de permettre à toute personne ou tout organisme qui désire transmettre des commentaires puisse le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution dudit avis public;

QUE les commentaires ainsi obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 19 janvier 2021.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil

s'est tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2020-12-673 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 42, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 15 décembre 2020.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière